



**ENTRER SUR UN SITE  
INTERDIT, C'EST PRENDRE  
LE RISQUE DE NE JAMAIS  
EN RESSORTIR.**

Chaque semaine en France, un accident mortel a pour origine un comportement à risque. Informations et conseils sur [prevention-ferroviaire.fr](http://prevention-ferroviaire.fr)

Pénétrer sans autorisation dans les parties de la voie ferrée ou de ses dépendances constitue un délit.

**#RestonsVigilants**

**SNCF**  
RÉSEAU



## COLLISION FATALE

Un train roule vite : on ne le voit et on ne l'entend pas toujours arriver.  
Sa distance de freinage est très importante : 800m lorsqu'il roule à 90km/h.  
Il ne pourra pas vous éviter.

### **NE MARCHEZ PAS SUR OU LE LONG DES VOIES.**

C'est prendre le risque de vous faire heurter par un train. Lors de son passage, le train crée un appel d'air qui peut vous aspirer mortellement.

### **NE TRAVERSEZ PAS LES VOIES EN DEHORS DES PASSAGES AUTORISÉS.**

Prendre un raccourci pour traverser une voie est interdit et dangereux.  
Utilisez les passages spécialement aménagés en gare pour traverser en toute sécurité.

### **ÉVITEZ TOUT COMPORTEMENT DANGEREUX.**

s'accrocher à un train ou prendre des photos sur les voies ferrées, c'est risquer une collision mortelle.



## ÉLECTROCUTION MORTELLE

Les trains circulent grâce à des câbles électriques au-dessus des voies ferrées : les caténaires. Elles sont alimentées 24h/24 par un courant très puissant sous haute tension de 1500 à 25000 volts.

### **NE VOUS APPROCHEZ PAS DES CATENAIRES OU DES CÂBLES ÉLECTRIQUES, Y COMPRIS CEUX À TERRE.**

Même sans toucher directement le câble, un arc électrique peut s'amorcer et provoquer une électrocution fatale.

### **NE MONTEZ PAS SUR LE TOIT DES TRAINS.**

Même si les trains sont stationnés à l'arrêt sur des voies de garage, la caténaire reste alimentée et conserve sa capacité d'électrocution.

### **NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE, S'INTRODUIRE SUR LES VOIES EST STRICTEMENT INTERDIT ET EXTRÊMEMENT DANGEREUX.**

Pour en savoir plus :  
[WWW.PREVENTION-FERROVIAIRE.FR](http://WWW.PREVENTION-FERROVIAIRE.FR)